



## DECISION

du 19 juin 2023

Département des  
**Alpes-de-Haute-  
Provence**-  
Arrondissement de  
**Forcalquier**-  
Canton de  
**Valensole**-  
Commune de  
**Gréoux-les-Bains**

**OBJET :** Approbation du contrat APAVE de vérification générale périodique des engins de levage, portes, échelles et EPI n°A535051603.1.V.5

Le Maire de la commune de Gréoux-les-Bains,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

**Vu** la délibération n°2023-001 du 23 février 2023, par laquelle le conseil municipal a délégué, sans aucune réserve, à son Maire pour la durée de son mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes dispositions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées au 4° de l'article L.2122-22 susvisé ;

**Considérant** la nécessité d'assurer la vérification générale périodique des engins de levage, portes, échelles, et EPI ;

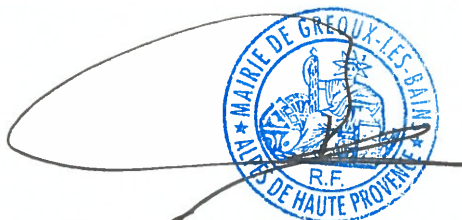
**Considérant** la proposition de contrat de vérification générale périodique des engins de levage, portes, échelles et EPI établi par la société APAVE pour une durée de 3 ans à compter de la date de la signature du contrat, pour un montant annuel de 795 € hors taxes, soit 954 € toutes taxes comprises,

## DECIDE

- Article 1<sup>er</sup> :** D'approuver et de signer le contrat de vérification générale périodique des engins de levage, portes, échelles et EPI, avec la société APAVE.
- Article 2 :** D'indiquer que le coût annuel de la prestation s'élève à 795 € hors taxes, soit 954 € toutes taxes comprises.
- Article 3 :** De préciser que la date de début d'exécution est fixée à la signature du contrat par APAVE, pour une durée de 36 mois.
- Article 4 :** De dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023 de la commune, à l'article 6156.
- Article 5 :** La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, au titre du contrôle de légalité, et publiée au registre des délibérations et décisions municipales.

Fait à Gréoux-les-Bains,  
le 19 juin 2023

Le Maire,



Paul AUDAN